

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2022

L'An deux mil vingt-deux, le dix huit janvier, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de Convocation : 13 janvier 2022

Nombre de membres votants 15

Secrétaire de Séance : Guillaume HUGUET

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Olivier BERNARD PHILIBERT, Céline HELLERINGER, Nadine POLLET, Corinne BERNIGAUD, Jean Michel COCHET, Catherine FRANÇON, Elisabeth BARBIER Stéphane MOREAU, Guillaume HUGUET, Virginie MEUZY, Florence FANIZZI, Jean Paul ROCHON, Gérard VUILLOT

**Absents excusés :** Olivier ROUSSERO, Catherine MEDINA (procuration à Nadine POLLET), Julien ROLLET, Monique VUILLARD

2022.01.18 - 11-

### ACQUISITION PARCELLE TERRAIN DEPARTEMENT DE L'AIN

Monsieur le maire explique que la parcelle de terrain entre la route départementale et la place de la mairie appartient au département de l'Ain.

En vu de procéder à un futur aménagement des locaux de l'ancienne poste et pouvoir faire un accès pour personne à mobilité réduite il conviendrait d'empiéter sur celle parcelle.

Les services du département proposent de nous rétrocéder à titre gratuit ce terrain non cadastré,

Charge à la commune de faire établir le document d'arpentage correspondant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à faire procéder au bornage du terrain ainsi qu'à signer l'acte administratif authentique établi par le service de gestion immobilière et foncière du département et dit que tous les frais se rapportant à cette cession seront à la charge de la commune.

2022.01.18 - 12-

### FRAIS DE SCOLARITE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école communale accueille des enfants des communes voisines et qu'il convient de fixer le montant de la participation financière de ces communes.

Monsieur le Maire donne un état des dépenses de fonctionnement réalisées au cours des années 2020 et 2021 pour le service école

#### Frais 2021

Le coût de fonctionnement de l'école pour l'année 2021 est de 97 115 €

L'effectif de l'école est de 83 enfants en 2020/2021 et de 83 enfants en 2021/2022 pour une moyenne sur deux ans de 83 enfants. Coût moyen par enfant 1 170.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe à 1 170 € par enfant la participation scolaire des communes ayant des enfants scolarisés à l'école de Chavannes sur Suran en 2021 (inscrits rentrée 2020) et autorise le Maire à recouvrer les participations correspondantes auprès des communes concernées.

2022.01.18 - 13-

### TRAVERSEE DE DHUYS – MAITRISE D'OUVRAGE – MISSION MAITRISE D'OUVRAGE AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les problèmes de sécurité au hameau de Dhuyus dus à la fréquentation importante de route départementale 936 qui traverse.

S'agissant d'une route départementale en agglomération, les conseils de l'agence départementale d'ingénierie paraissent indispensables pour établir un projet de mise en sécurité des usagers de la route, mais aussi des piétons et des riverains.

L'agence départementale d'ingénierie a fait une proposition pour une mission à maitre d'ouvrage pour une étude de faisabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention proposée par l'agence départementale d'ingénierie pour un montant de 2 700 € HT et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022

2022.01.18 - 14-

### PÔLE SANTE – FONDS DE CONCOURS GBA – PLAN D'EQUIPEMENT TERRITORIAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de pôle santé à l'étude dans les locaux communaux

La commune pourrait prétendre à une aide de GBA dans le cadre du plan d'équipement territorial pour peu que le projet ait une dimension supra communale, intègre des travaux liés à la transition écologique, et que les charges soient supportées par la commune.

Ces critères respectés, le dossier présenté au partenaire de GBA, 50 000 € pourraient nous être attribués  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à présenter le dossier prévisionnel ainsi qu'à percevoir les fonds attribués et à signer tout document se rapportant à ce dossier

### **BILAN CAMPING**

Madame POLLET adjointe en charge du camping donne connaissance des chiffres du camping pour la saison 2021

On constate un déficit de 1342 € essentiellement dû aux nombreux travaux de mise en conformité demandés par la commission de sécurité ainsi qu'une baisse de fréquentation due à l'effet COVID

### **FORMATION ELUS**

L'institut supérieur des élus propose des formations liées aux fonctions des élus, un minimum de 7 inscrits permet de dispenser la formation. Monsieur Jean Michel COCHET diffusera le programme auprès des membres du conseil municipal.

2022.01.18-15

### **OUVERTURES DE CREDITS**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les devis acceptés en séance du 7 décembre 2021 pour l'acquisition de matériel et mobilier pour la salle de Germagnat.

Il conviendrait d'ouvrir des crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, dit qu'il décide d'ouvrir 15000 € de crédits au 21848 acquisition de matériel et mobilier sur le programme de la salle multi-activités de Germagnat.

### **Question Diverses**

Beaucoup d'incivilités sont constatées ces derniers temps sur le territoire de la commune

Effraction au local du camping ainsi qu'à la porte du local de la station d'épuration

Vol d'une partie des alambics, tags sur le mur du cimetière

Effraction et vols dans des habitations et locaux privés

Les plaintes en conséquence sont déposées en gendarmerie

Demande pour l'installation d'une rôtisserie le vendredi soir sur la commune.

Voir si cela ne pose pas de problème à l'épicerie et éventuel accord.

Le projet d'accueil des enfants pour les activités du RAM dans les locaux du pré du moulin n'a pas été retenu.

Un dossier a été déposé auprès de Grand Bourg Agglo pour la prise en charge des frais d'étude pour l'aménagement, la sécurité, l'éclairage, du centre bourg de Chavannes (place de la mairie, déplacement vers les commerces, aménagement du terrain acquis vers les commerces, déplacement doux nord-sud, sortie de l'école ...)

Monsieur le maire réexplique dans quelles conditions notre PLU pourrait être révisé.

Ainsi que les contraintes réglementaires et financières y afférant

L'évolution des surfaces constructibles sur la commune est régie par les règles suivantes

- 1- PLU approuvé depuis moins de 9 ans (le PLU date de 2015)
- 2- Les surfaces en 1AU doivent être toutes consommées pour envisager la transformation des 2AU en 1AU
- 3- La commune nouvelle dispose de deux documents d'urbanisme distincts une carte communale et un PLU, dès lors que le conseil municipal décide de modifier le PLU, l'ensemble des deux documents d'urbanisme doit être modifié pour n'en faire qu'un, ce qui induit un lourd coût pour la commune et cela dans un contexte de limitation draconienne de surface à construire (zéro artificialisation).  
A l'horizon 2026, les communes de Grand Bourg Agglomération dont nous faisons parties iraient vers un PLU i (Document unique pour toutes les communes de GBA)

Rappel de l'assurance pour les élus et le personnel en cas de déplacement avec un véhicule personnel

Biens vacants sans maître : projet de réunion et d'étude avec les services de la DDT

Un conseiller numérique a été recruté sur la commune de Val Revermont qui propose de nous faire bénéficier de ses services via une convention

Problème d'entretien des lignes téléphoniques en cours une charte d'élagage et inscription sur la plateforme d'information.

Un pôle de broyage de déchets verts (hors tonte) devrait être installé par GBA sur le site de l'ancienne décharge route de Rosy. Information à venir.

La commission communication travaille sur un nouveau site internet et une application d'information en temps réel.

Le nouveau programme annuel de la médiathèque est paru, à prendre sur place

Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022

Prochain Conseil municipal : 14 février 2022

Séance levée à 23 heures

Bernard PRIN	Olivier BERNARD PHILIBERT	Céline HELLERINGER
Nadine POLLET	Corinne BERNIGAUD	Jean Michel COCHET
Catherine FRANÇON	Elisabeth BARBIER	Olivier ROUSSERO  Absent
Catherine MEDINA  Absente (Procuration à Nadine POLLET)	Julien ROLLET  Absent	Stéphane MOREAU
Guillaume HUGUET	Monique VUILLARD  Absente	Virginie MEUZY
Gérard VUILLOD	Florence FANIZZI	Jean Paul ROCHON